

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 FÉVRIER 2016

Convocation le 5 février 2016

L'an deux mil seize, le douze février, à dix huit heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était (ent) excusé (e)(es): Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON et Laurent LAGARDE

Secrétaire de séance: Jocelyne ANDRIEU

- :- :- :- :- :-

1 Lecture de l'ordre du jour

1. Délibération 2016-01 : Rénovation bâtiments communaux;
2. Délibération 2016-02: Création mât d'éclairage public ;
3. Délibération 2016-03: Convention d'adhésion au service de remplacement du CDGFPT du Lot;
4. Questions diverses.

2 Approbation du compte-rendu du 4 décembre 2015

Les membres présents du Conseil Municipal, après lecture par le maire, approuve le contenu de ce compte-rendu.

I - 2016-01 : RÉNOVATION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les travaux à effectuer à la salle des fêtes et à la mairie.

Il fait part de tous les devis reçus et des subventions pouvant être attribuées.

MAIRIE :

COÛT DE L'OPÉRATION : 10 488.61€ HT + TVA = 12 605.99€ TTC

Subventions:

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Conseil Général (FAPEC)	20%	2 097.72	2016	En attente
État (DETR)	30%	3 146.58	2016	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	50%	5 244.30		

Autofinancement : 5 244.30€ + TVA soit 7 361.68€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA.

SALLE DES FÊTES :

COÛT DE L'OPÉRATION : 16 215.55€ HT + TVA: = 19 458.66€ TTC

Subventions:

SERVICE SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Conseil Général (FAPEC)	20%	3 243.11€	2016	En attente
État (DETR)	25%	4 053.88€	2016	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	45%	7 296.99€		

Autofinancement : 8 918.56 € + TVA € soit 12 161.67€ TTC

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis pour les études énergétiques de tous les bâtiments a été établi
Celui-ci pourra également compter dans le plan de financement au prorata du nombre de bâtiments.**

Monsieur L'Adjoint au Maire, Mathieu Molinié demande à l'assemblée, s'il ne serait pas judicieux de construire un nouveau bâtiment incluant une salle des fêtes et une mairie sur le terrain communal face à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la rénovation de la mairie et le plan de financement;
- **APPROUVE** la rénovation de la salle des fêtes et le plan de financement;
- **SOLLICITE** les services subventionnant ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016 de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 1

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

La question sera reposée lors d'un prochain conseil municipal, lorsqu'il sera au complet.

II – 2016-02 : CRÉATION MÂT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire souhaite alerter le Conseil Municipal sur les risques encourus par les enfants qui attendent le bus près du lieu-dit « Lascabanes ». Il précise que ce lieu de ramassage n'est pas éclairé.

Monsieur Le Maire ouïe dans ces explications propose à l'assemblée d'installer un mât d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'installation d'un mât d'éclairage ;
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise LUMIN'IN FRANCE, modèle Caraïbe 12;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

III- 2016-03 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDGFPT DU LOT

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent **titulaire ou non titulaire pour cause** :

- Arrêts de maladie
 - Congés annuels
 - Congé de maternité
 - Congé parental ou de présence parentale
 - Congé de solidarité familiale
 - Temps partiel
 - Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
 - Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DIT** avoir pris connaissance du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2015,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion,
- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public,
- **DIT** que convention sera annexée à la délibération.

POUR: 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

IV- QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur Le Maire signale que les travaux du logement de l'ancienne école de Rouffiac sont seront très prochainement achevés. En conséquence de quoi, un futur locataire doit être recherché. Une annonce sera faite et mise sur le site de la commune. Le loyer serait fixé à 350€/mois+charges 5€/mois.

2- Monsieur le Maire informe que Monsieur Georgeon Jean-Pierre a, concernant le chemin dit rue n°3, envoyé un courrier à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour une rétrocession comme nous l'avions souhaité lors du dernier conseil municipal. Également, il s'est chargé de faire une demande auprès de France Domaine.

3- Le conseil municipal souhaiterait, recevoir personnellement par mail le compte rendu des séances et ce malgré la diffusion sur le site internet de la commune.

4- L'éclairage public au Lieu-dit « Lascabanes » est à réparer.

5- Monsieur Mathieu Molinié informe l'assemblée de la nécessité de réfléchir sur un éventuel rapprochement vers la commune Sauzet. Monsieur Le Maire demande quel serait la représentation de notre commune avec cet éventuel regroupement et souhaite rencontrer les représentants des communes alentours pour dialoguer.

- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

**A CARNAC-ROUFFIAC,
le 15 février 2016
Le Maire,
Albert CASTADOT**

Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 15/02/2016
Le Maire,
Albert CASTADOT